

Vacances scolaires - zone B

Du samedi 24 février après la
classe au lundi matin
12 mars 2007

Éditorial

SOMMAIRE n°24

Le fonctionnement de l'école

- Le point sur la base Élèves du 1^{er} degré

L'action éducative

- Action d'éducation à la santé
- Signature des « contrats ambition réussite » de l'éducation prioritaire
- Examen 2007 du CFG (en marge p.3)
- Projet européen Comenius/Socrates avec la Roumanie (en marge p.3)

Ressources

- La Maison de l'adolescent
- Activités d'éducation à la citoyenneté : contre le racisme et les discriminations ; concours sur l'Europe

Les personnels

- Mouvement 1^{er} degré : ouverture du serveur pour la saisie des vœux
- Avis d'examen 2007 : certifications complémentaires 1^{er} et 2nd degrés
- Postes à pourvoir : direction des PEP25 et Direction de l'ITEP de Courtefontaine
- Formation, échange de postes d'enseignants France-Québec

A NOTER !

- Coordonnées à utiliser pour la circonscription B5 et la CDOEA
- Coordonnées de la MDPH - Maison départementale des personnes handicapées

Les mesures prises par l'Inspecteur d'Académie pour la rentrée scolaire 2007 seront, à l'issue du conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) du 19 février, communiquées sur le site <http://ia25.ac-besancon.fr> (page Actualités) ainsi qu'à la presse. Elle ne peuvent pas l'être avant.

La « carte scolaire » est au cœur des grands débats et de débats plus locaux. Ce vocable recouvre des réalités différentes selon que l'on parle du 1^{er} ou du 2nd degré. Dans le 1^{er} degré, il est couramment synonyme de fermeture de classe tant la publicité faite aux ouvertures est toute de discrétion...

A l'origine des opérations de carte scolaire : le vote annuel de la loi de finances par le Parlement et donc du budget dédié à l'Éducation nationale. Le ministère répartit les emplois entre les académies dans un contexte strictement encadré : les prévisions d'effectifs et les moyens votés. Selon quels critères ? Des paramètres objectifs traduisant la réalité du terrain, les diversités locales, au nom de l'égalité devant le service public (ces paramètres : taux d'urbanisation, ruralité, caractères socio-économiques, taille des écoles...).

L'Académie procède à la répartition des crédits entre départements dans le cadre réglementaire prévu pour la concertation avec les représentants des personnels, des parents d'élèves et des élus. Cette année, le Doubs s'est vu retirer 3 postes. L'écart entre les prévisions (+ 446 élèves) et le constat (+ 131 élèves) a pesé dans la décision.

Au niveau du département, c'est toujours au nom de ce même principe d'égalité devant le service public que s'effectue, dans les circonscriptions et les services, l'analyse des situations de toutes les écoles.

C'est toujours au nom de ce même principe que s'instaure le dialogue institutionnel - ou non - avec les partenaires de l'École et les représentants des maîtres. Quelles que soient les discussions qui s'ouvrent sur le montant suffisant ou non des moyens, quelles que soient les imperfections des outils d'analyse, je crois pouvoir dire que c'est bien une volonté collective d'équité qui est partagée par toutes les parties prenantes.

Des réactions locales laissent parfois à penser, dans une commune, dans un quartier, que les analyses ne sont que chiffrées, que théoriques, que l'humain est oublié, que le qualitatif n'est pas une préoccupation de l'Inspecteur d'Académie. Les seuils pris comme arguments pour dénoncer une approche comptable sont une garantie pour un traitement équitable des situations et permettent d'afficher, en toute transparence, celles qui seront étudiées. Ils ne sont toutefois qu'une référence de départ, chaque cas étant particulier et donnant lieu à discussion pour évaluer tous les aspects de la situation (évolution de la commune et de l'école, situation économique et sociale, rénovation du quartier, résultats scolaires, fonctionnement pédagogique, investissement financier, fréquentation scolaire...). Et chaque fois, il convient également de resituer l'étude dans le contexte départemental.

Je rappellerai aussi que l'Inspecteur d'Académie est responsable dans le département de la politique éducative, de la pédagogie, et qu'à ce titre, il n'est pas moins soucieux du devenir des élèves, de tous les élèves, que tel ou tel...

La qualité du dialogue suppose que tous les avis soient entendus, y compris celui de l'administration, cela va de soi ! Cette dernière s'attache tout au long de la feuille de route au respect de l'équité dans le respect du cadre budgétaire : c'est le sens des décisions prises in fine.

Au-delà des ouvertures et des fermetures, la « carte scolaire » est avant tout l'expression d'une politique pour le département. Ainsi pour la rentrée 2007 :

- création de postes de référents pour l'accueil des enfants handicapés,
- création de postes de remplaçants,
- prévision des aléas de rentrée pour faire face aux situations difficiles nouvelles.

C'est aussi dans le cadre de la loi organique de la loi de finances (LOLF), le choix de disposer de crédits pour accompagner la politique départementale par le développement de projets en littérature, en sciences, pour l'éducation physique et les arts et comme précédemment pour aider à la mise en œuvre des projets en éducation prioritaire.

La confrontation des points de vue, tout au long de cette nouvelle « carte scolaire », a permis de faire évoluer les représentations, d'affiner l'étude des situations, de faciliter la prise de décisions. L'écoute respectueuse et attentive, la compréhension des engagements et des responsabilités des uns et des autres, la courtoisie des propos et des attitudes sont aussi à souligner. Elles sont le reflet des valeurs que chacun s'attache à faire vivre.

L'Inspecteur d'Académie
Daniel GUÉRAULT

A NOTER !

Coordonnées à utiliser pour une bonne circulation du courrier de Besançon 5, circonscription d'inspection de l'adaptation et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) et de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés (CDOEA) du 2nd degré :

IENT B5-ASH ou CDOEA
45 avenue Carnot
25 000 Besançon

... Coordonnées en ligne dans l'annuaire du site <http://ia25.ac-besancon.fr>, rubrique « Les services départementaux »

Changement d'adresse ...
La CDES (commission départementale éducation spécialisée) n'existe plus.
La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est installée au :
6 C boulevard Diderot
25 043 Besançon Cedex.

... Coordonnées en ligne dans <http://qp1.orion.education.fr/crebep> (rubrique Elèves à handicap)

Le fonctionnement de l'école

Le point sur la Base élèves du 1^{er} degré...

Après une phase d'expérimentation conduite depuis la rentrée 2005, le Ministère de l'éducation nationale déploie actuellement sur l'ensemble du territoire un logiciel de suivi de la scolarité des élèves inscrits dans toutes les écoles. (<http://eduscol.education.fr>, clic École puis système ...).

■ C'est d'abord une aide à la gestion des élèves pour les directrices et les directeurs des écoles primaires :

- inscrire les élèves et réaliser leur admission, les répartir dans les classes
- radier les élèves quittant l'école
- assurer la gestion courante du directeur d'école (éditions de certificat de scolarité, certificat de radiation, fiche individuelle de renseignement, listes d'élèves diverses...)

Exemple : un nouvel élève arrive dans l'école après un déménagement. Le directeur recherche la fiche de l'élève dans la base nationale, admet l'enfant, l'affecte dans une classe. Il a alors accès à la totalité des informations scolaires. Il effectue les modifications des adresses de la famille. Il édite un certificat de scolarité. Les listes sont mises à jour immédiatement.

Exemple : Un élève quitte l'école. Le directeur édite alors un certificat de radiation. Le nom de l'élève est supprimé de la liste des élèves de l'école. Sa fiche est à la disposition de la nouvelle école qui accueille l'élève. Les listes sont tenues à jour.

Exemple : la liste pour les élections de parents est disponible immédiatement à partir de la liste des élèves présents dans l'école.

■ Ce logiciel permet le suivi du parcours et de la scolarité des élèves :

- chaque élève se voit attribuer un identifiant national unique pour toute sa scolarité
- la scolarité des élèves dans toutes les écoles publiques et privées est accessible dès l'arrivée de l'élève dans l'école
- tous les élèves "hors école" (instruits dans la famille, inscrits au CNED, hospitalisés...) sont identifiés
- la continuité avec le collège est assurée.

Exemple : le parcours scolaire, qui se constitue année après année, est consultable, dès l'admission de l'élève dans une école.

■ Un partage des données mairies / Éducation nationale :

- partager et fiabiliser les informations : inscription et affectation des élèves dans les écoles de la commune, évolution des effectifs en temps réel, activités péri-scolaires...
- faciliter les liaisons avec l'inspecteur de circonscription et l'inspection académique
- établir des statistiques académiques et nationales « anonymées »

Exemple : dès l'arrivée d'un élève dans une école, il est « visible » par la Mairie de la commune qui dispose d'un accès sécurisé aux informations utiles pour la gestion des activités péri-scolaires. Les listes peuvent alors être directement éditées, évitant les nombreuses demandes d'états utiles à la gestion de ce domaine péri-scolaire.

Exemple : la disponibilité des données rend caduque un grand nombre d'enquêtes administratives (enquête 19, enseignement des langues vivantes, constats de rentrée), les prévisions d'effectifs sont facilitées.

■ Ce logiciel est accessible sous internet :

- sécurisé (plus aucun risque de perdre les données suite à la détérioration d'un ordinateur)
- déclaré à la CNIL*

* commission nationale informatique et libertés
<http://www.cnil.fr>

- avec un accès haut débit

Exemple : un directeur change d'école et trouve alors dans son nouveau lieu de travail le logiciel « Base élèves », outil connu, standardisé, fiable qui lui permet immédiatement de connaître toutes les informations utiles à l'animation de l'école.

Exemple : le logiciel est en évolution permanente. La fiabilité est accrue grâce à un échange permanent avec les utilisateurs qui signalent les évolutions souhaitables de ce programme.

L'action éducative

Selon le vieil adage, « Mieux vaut prévenir que guérir ! »



La prévention des méfaits du tabac, et plus largement la prévention des toxicomanies (drogues, alcool, tabac...) est une des missions majeures de l'éducation à la santé des élèves, à leur connaissance et au respect des autres, à la responsabilité de leurs choix ou de leur comportements... Le rôle primordial que joue l'école en matière de prévention s'organise autour d'un comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) qui engage la communauté scolaire (équipes pédagogique et éducative, parents...) et ses partenaires.

Dans le cadre de ses objectifs et de ses missions, le service départemental de la santé en faveur des élèves soutient chaque année des actions éducatives, telles que le concours « Classes non fumeurs » <http://www.classesnonfumeurs.org> proposé aux collèges et aux lycées ou la campagne « Jamais la première cigarette » qui peut être engagée dès l'école primaire (cycle 3) <http://www.jamaislapremiere.org> ...

La prévention prend toute sa dimension aujourd'hui puisque de nouvelles dispositions de santé publique entrent en vigueur au 1^{er} février 2007 : l'interdiction de fumer dans tous les lieux publics, entreprises, administrations, transports en commun, établissements de santé, établissements d'enseignement et de formation, aussi bien pour les élèves que pour les

EN BREF...

Echange européen

Dans le cadre d'un projet européen Comenius / Scocrates "donnez-moi la main pour une Europe magnifique", une école roumaine recherche une école partenaire sur le thème de l'échange interculturel entre les pays européens. L'école est située à Cobia et compte 78 élèves de 6 à 11 ans.

___IA, Sylvie Marlin, CP-LV 1^{er} degré, tél. 03 81 65 48 50

Examen du CFG

Une session d'examen aura lieu le 24 mai 2007. Le registre d'inscription au Certificat de formation générale est ouvert jusqu'au 12 mars. Sont concernés, les candidats de plus de 16 ans qui sont en formation (dispositif d'insertion ou formation continue) ou qui, à l'issue de leur scolarité, sont sans certification.

___IA, Division de l'organisation scolaire, tél 03 81 65 48 64

personnels...(circulaire n°2006-196 du 29 novembre 2006 parue au Journal officiel du 12 décembre puis au Bulletin officiel n°46 du 14 décembre 2006).

Ressources pour s'informer, monter des projets, demander aide et conseils : les sites <http://www.tabac.gouv.fr>, <http://www.eduscol.education.fr> ; un numéro d'appel téléphonique 0825 309 310 « Tabac info service ».

___IA, service départemental de promotion de la santé en faveur des élèves, tél. 03 81 65 48 69 ce.sante.ia25@ac-besancon.fr

Les « contrats ambition réussite » ont été signés pour la période 2006-2011



Le plan de relance de l'Éducation Prioritaire (Circulaire n°2006-058 du 30 mars 2006) énonce un même principe de réussite pour tous les élèves de l'éducation prioritaire et un même niveau d'exigence pour tous les élèves de l'École de la République.

Tous doivent acquérir les connaissances et les compétences du socle commun par le développement, notamment, d'un environnement de réussite, qui s'inscrit dans une logique de parcours de formation de l'élève, lui permettant une orientation positive et ambitieuse.

Trois des 24 ZEP/REP de l'académie ont été classées en « Ambition réussite » : Besançon Diderot, Bethoncourt Anatole France et Montbéliard Brossolette.

La dynamique de projet demeure au cœur de l'éducation prioritaire et est formalisée dans les réseaux « Ambition réussite » par un « contrat ambition réussite ».

Ces « contrats ambition réussite » conclus pour la période 2006/2011 ont été signés par les autorités académiques et les représentants des Réseaux le 9 février 2007. Ils prennent notamment en compte les missions des personnels supplémentaires ainsi que les objectifs à atteindre. Les « contrats ambition réussite » s'articulent avec le projet d'établissement et les projets d'écoles. Ils prennent également en compte les autres projets interministériels, en particulier ceux pilotés par les ministères de la Culture et de la Cohésion sociale.

Plus d'informations dans la rubrique « Quoi de neuf » du centre de ressources académique pour l'éducation prioritaire (CAREP) <http://crdp.ac-besancon.fr/carep/>

___Laurent De Filippis, Chargé de mission académique Éducation prioritaire, tél. 03 81 65 48 83

Ressources

Santé des élèves

Une Maison de l'adolescent pour accueillir, écouter, aider, orienter...



Absentéisme, fugues, conduites à risques, toxicomanies, tentatives de suicide, comportements agressifs ou violents... sont chez l'adolescent symptomatiques d'un état de mal-être, de mal de vivre qui doit alerter l'adulte. La souffrance qui se manifeste peut alors traduire une situation personnelle très difficile (échec scolaire, conflits familiaux, maltraitance, grande précarité...).

En milieu scolaire, chacun doit jouer son rôle dans la prévention et le traitement de ces situations complexes. Les personnels administratifs et enseignants ont bien entendu la capacité de repérer les adolescents qui ont mal. Les personnels médico-psycho-sociaux (infirmières, médecins, assistantes sociales, conseillers principaux d'éducation...) sont en mesure d'évaluer ces situations et de proposer une orientation adaptée. Une convention entre l'Inspection académique du Doubs et la Maison de l'adolescent a concrétisé le partenariat naturel qui doit se faire autour des jeunes en difficultés.

Sur le conseil d'un adulte de la communauté éducative ou de sa propre initiative, l'adolescent peut se rendre à la Maison de l'adolescent où, dès son arrivée, il sera accueilli par une équipe (médecin, psychologue, infirmière, éducateur spécialisé, assistante sociale) qui l'aidera à décrypter sa situation et le prendra en charge dans une démarche de santé globale... Les entretiens qui suivent sont l'occasion de libérer la parole, de restaurer le lien, de redonner confiance, de recréer une dynamique personnelle ; maîtres-mots : écoute et bienveillance. L'atelier d'expression d'arts plastiques a ouvert en février pour favoriser cette main tendue.

La Maison de l'Adolescent s'adresse également aux parents (aide à la parentalité) ainsi qu'aux professionnels qui ont une responsabilité éducative vis-à-vis de l'adolescent : enseignants, éducateurs, travailleurs sociaux, médecins de famille...

Le travail de prévention est important. La Maison de l'adolescent organise des formations, participe aux comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) des collèges et des lycées, intervient auprès des délégués des élèves pour les sensibiliser à la santé des adolescents. Depuis son ouverture en mars dernier, plusieurs collèges et lycées ont bénéficié de cette sensibilisation.

Ce nouveau service de santé et de prévention, créé dans le prolongement de la conférence de la famille sur la base d'une dynamique régionale, mobilise plusieurs partenaires - services de l'État, collectivités territoriales, associations - qui mettent à disposition des personnes ressources dans le cadre de conventions partenariales.

Contact : Maison de l'Adolescent, 13 rue des Jardins à Besançon, Avec ou sans rendez-vous, tél. 03 81 53 97 67 <http://www.ch-novillars.fr/maison-ado-besancon/>

03 81 52 64 79

Numéro d'appel unique pour tous les personnels de l'éducation nationale en situation difficile professionnelle, relationnelle, personnelle ...

« Et si on s'la jouait fraternel ! »

L'opération initiée par la Ligue française de l'enseignement public est reconduite et invite les élèves à s'associer à la Semaine d'éducation contre le racisme et les discriminations au travers d'un acte concret : envoyer massivement le 21 mars 2007 des cartes postales à des destinataires pris au hasard dans l'annuaire et qui auront la possibilité de répondre. Leur participation, en tant qu'acte citoyen, prendra corps lors des séances pédagogiques de réflexion et d'écriture en classe, séances au cours de lesquelles les élèves auront illustré les cartes postales. Chaque participant recevra un dossier pédagogique et une affiche. Contact : Luge / Fol 25 – service culturel, 14 rue Violet, 25000 Besançon – tél. 03 81 25 06 39 / fax 03 81 25 06 45 / culturel.urfolfc@wanadoo.fr

Pôle Arts départemental école Brossolette - 35 avenue de Montrapon à Besançon



Musique
03 81 85 07 92
Arts visuels,
03 81 51 75 25
Danse,
03 81 65 48 54



Ressources pour les élèves à besoins éducatifs particuliers : <http://qp1.orion.education.fr/crebep>



Ressources pour l'éducation Prioritaire : <http://crdp.ac-besancon.fr/carep>

langueaucht

Ressources et mutualisation pour l'enseignement des LV : <http://qp1.orion.education.fr/langueaucht>



<http://crdp.ac-besancon.fr/clemi>



<http://crdp.ac-besancon.fr/cddp25>

Les nouveaux textes chaque vendredi...

[Bulletin officiel \(B.O.\)](http://www.education.gouv.fr/bo/)
<http://www.education.gouv.fr/bo/>

Concours pour les écoles « Mein Europa » - «Quelle image de l'Europe ont les enfants ? »
A l'occasion de la présidence allemande de l'Union européenne, le Goethe-Institut organise ce concours pour les classes primaires qui apprennent l'allemand en France (1 participation par classe). Nous les invitons à créer des histoires illustrées, par exemple sous forme d'album, de bande dessinée, de journal illustré... Date limite d'envoi des participations : 5 mai 2007. Merci d'envoyer votre histoire à l'adresse suivante : Goethe-Institut, « Geschichtenwettbewerb » / Susanne Sternberg 17, avenue d'Iéna 75116 Paris

Les personnels

Mouvement

Mouvement des personnels 1^{er} degré

Ouverture du serveur pour la saisie de vœux : du 24 mars au 5 avril 2007
Procédure habituelle : i-prof <https://bv.ac-besancon.fr/iprof/servlet/iprof>

Avis d'examen, session 2007

Certifications complémentaires pour les enseignants 1^{er} et 2nd degrés

Délai d'inscription : 13 mars 2007, 17h.

Certification en danse, théâtre, histoire de l'art, cinéma et audiovisuel pour le 1^{er} degré ; certification dans l'enseignement d'une discipline non linguistique en langue étrangère en section européenne pour le 2nd degré. Pour les 1^{er} et 2nd degrés : certifications en français langue seconde, en français en classe d'initiation ou d'accueil pour les élèves nouvellement arrivés en France qui ne maîtrisent pas le français ou dans les modules français langue seconde.

Postes à pourvoir, rentrée 2007

- . Le **directeur général de l'association des PEP25**. Candidature jusqu'au 31 mars 2007.
- . Le **directeur de l'Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP) de Courtefontaine**. Profils des postes en ligne sur <http://ia25.ac-besancon.fr>. Candidatures auprès du président des Pupilles de l'enseignement public du Doubs – 6 rue de la Madeleine, tél. 06 85 20 75 02.

Formation

Echanges de postes d'enseignants du 1^{er} degré avec le Québec

Lors de la 60^{ème} Commission permanente de coopération franco-québécoise, le Québec et la France ont décidé d'approfondir leur coopération en matière éducative. Ainsi, les ministres respectifs ont annoncé le lancement pour l'année scolaire 2007-2008 d'un programme d'échanges poste pour poste entre enseignants du premier degré. Se reporter au communiqué de presse annonçant le programme est disponible sur <http://www.education.gouv.fr>
Les enseignants du premier degré désireux d'échanger leur poste pendant toute l'année scolaire 2007-2008 avec un homologue québécois sont invités à télécharger la notice de candidature avant le 28 février 2007, date limite de dépôt des candidatures, sur <http://www.ciep.fr/echposte>, dans laquelle sont précisées les conditions de participation à ce programme, auprès de Antoinette Zabardi - CIEP, Département des langues, Pôle langue française, tél. 01 45 07 60 00 (poste 6955) - télécopie : 01 45 07 60 55, zabardi@ciep.fr

Santé

«Les 11 commandements pour une solaire attitude» : campagne en Franche-Comté...

Cette année, ce sont les personnels salariés qui sont la cible privilégiée de la campagne annuelle d'information et de prévention destinée à favoriser le dépistage précoce des cancers cutanés. Pour se protéger des méfaits du soleil, vous retrouverez les recommandations de l'association des dermatologues de Franche-Comté sur le site départemental <http://ia25.ac-besancon.fr> (rubrique Santé).